

**MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE  
MRC DE PAPINEAU  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
PROCÈS-VERBAL  
1<sup>er</sup> FÉVRIER 2023**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Papineauville, tenue le 1<sup>er</sup> février 2023 au 188, rue Jeanne-d'Arc à 18h30.

**ORDRE DU JOUR**

- 1.1. Appel nominal
- 1.2. Constatation de l'avis de convocation
- 1.3. Ouverture de la séance extraordinaire
- 1.4. Adoption de l'ordre du jour
- 1.5. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2023-002 décrétant une dépense et un emprunt de 1 342 452 \$ pour la construction d'un lieu d'élimination de la neige
- 1.6. Lieu d'élimination de la neige : autorisation de lancer un processus d'appel d'offres
- 1.7. Adoption du projet de règlement 2022-022 relatif à la démolition d'immeubles sur le territoire de la municipalité de Papineauville
- 1.8. Adoption du projet de règlement 2022-023 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments sur le territoire de la municipalité de Papineauville
- 1.9. Question du public sur la présente séance extraordinaire
- 1.10. Levée de la séance extraordinaire.

**APPEL NOMINAL**

**À cette séance du Conseil, les élus suivants étaient présents :**

Monsieur le maire Paul-André David  
Monsieur le conseiller Michel Leblanc, siège no 1  
Madame la conseillère Francine Dutrisac, siège no 3  
Monsieur le conseiller Robert Desbiens, siège no 4  
Madame la conseillère Béatrice Cardin, siège no 5  
Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière siège no 6

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Martine Joanisse était aussi présente.

Le Conseil formait quorum et siégeait sous la présidence du Maire, Monsieur Paul-André David.

**1.2 2023-02-028 OUVERTURE DE SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Monsieur le Maire, Paul-André David constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 18h30, aucun public n'est présent.

**1.3 2023-02-029 CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Madame Martine Joanisse, directrice générale et greffière-trésorière confirme qu'un avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil et ce en conformité avec le code municipal du Québec. Tous les élus présents confirment avoir reçu convocation à ladite réunion.

**1.4 2023-02-030 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que déposé.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**1.5 2023-02-031 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2023-002 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 342 452 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UN LIEU D'ÉLIMINATION DE LA NEIGE**

Madame la conseillère Francine Dutrisac

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2023-002 décrétant une dépense et un emprunt de 1 342 452\$ pour la construction d'un lieu d'élimination de la neige.
- Présente aussi le projet de règlement intitulé règlement 2023-002 décrétant une dépense et un emprunt de 1 342 452\$ pour la construction d'un lieu d'élimination de la neige.

**1.6 2023-02-032 LIEU D'ÉLIMINATION DE LA NEIGE : AUTORISATION DE LANCER UN PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES**

ATTENDU qu'il est nécessaire de procéder à la construction d'un lieu d'élimination de la neige rencontrant les normes du ministère de l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil autorise la direction générale à lancer un processus d'appel d'offres public pour la construction d'un lieu d'élimination de la neige.

Que l'octroi éventuel de ce contrat soit conditionnel à l'acceptation du règlement d'emprunt 2023-002 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**1.7 2023-02-033 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-022 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE**

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil adopte le projet de règlement 2022-022 relatif à la démolition d'immeubles sur le territoire de la municipalité de Papineauville

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**1.8 2023-02-034 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-023 RELATIF À L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Que ce Conseil adopte le projet de règlement 2022-023 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments sur le territoire de la municipalité de Papineauville

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**1.9 QUESTIONS DU PUBLIC SUR LA PRÉSENTE SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**La directrice générale et greffière-trésorière dépose au conseil municipal la lettre de démission de monsieur Christian Proulx, conseiller au siège numéro 2 , effective au 31 janvier 2023.**

**1.10 2023-02-034 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que cette séance extraordinaire soit levée à 18h35.

M. Paul-André David , Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**RAPPORT DES ENGAGEMENTS DE CRÉDITS**

Je soussignée, Martine Joanisse, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Papineauville, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal dans ce présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce 1<sup>er</sup> février 2023.

Martine Joanisse  
Directrice générale  
Greffière-trésorière

**SIGNATURE DES RÉOLUTIONS PAR LE MAIRE**

« Je soussigné, Paul-André David, maire de la Municipalité de Papineauville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Et j'ai signé ce 1<sup>er</sup> février 2023.

Paul-André David  
Maire